

**INGENIERIE DES MILIEUX AQUATIQUES**  
*Aquatic environment engineering*

18 rue de la Plaine  
ZA des 3 Prés - 35890 LAILLÉ - France  
☎ +33 (0)2 99 77 32 11  
✉ fishpass@fish-pass.fr

[www.fish-pass.fr](http://www.fish-pass.fr)

Nos Ref. : 200528FC

**Direction Départementale des Territoires du Pas de Calais (DDT)**

Service Eau et Environnement

100 Avenue Winston Churchill  
62022 Arras

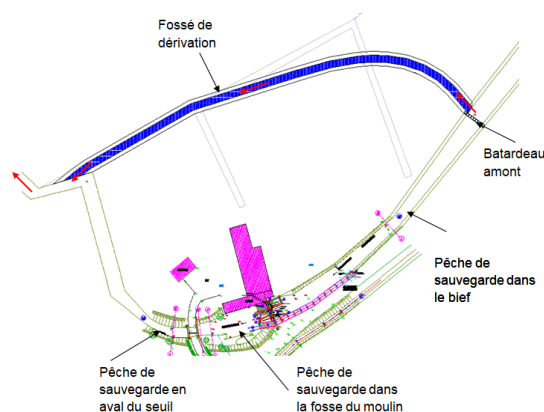
A Laillé, le 28/05/2020

**Objet :** Demande d'arrêté de pêche de sauvegarde sur la Canche à Berlencourt-le-Cauroy.

Monsieur le directeur,

Le présent courrier vise (au titre du décret 94-40 du 7 janvier 1994) à l'obtention d'une autorisation de pêche électrique de sauvegarde, dans le cadre de travaux qui seront réalisés dans le lit de Canche et sur un seuil au lieu-dit Le Moulin d'Ignaucourt. Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études Sialis représenté par Mme Verriele.

La pêche de sauvegarde sera réalisée sur le linéaire ci-dessous. Elle sera pratiquée de façon concomitante à la mise en place du batardeau amont dans la Canche. Seront prospectés, le bief entre le batardeau et le seuil, la fosse en aval du moulin et le parcours de la Canche entre le seuil et le batardeau aval si besoin.



La période d'intervention prévisionnelle sera entre le 22 et 26 juin.

Une partie de la Canche devra être mise à sec pour la réalisation des travaux. C'est à cet effet que notre bureau d'étude FISH-PASS réalisera les pêches électriques de sauvegarde.

Je vous remercie pour votre considération et reste à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugerez nécessaire.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Fabien Charrier  
Chef de projets

### **1/ Personnes susceptibles d'intervenir dans l'opération de pêche et travaillant à Fish-Pass :**

- M. CHARRIER Fabien (Chef de projet, Responsable scientifique des opérations)
- M. LE PERU Yann (Chargé d'études, Responsable technique et logistique des opérations)
- M. BONNAIRE Florian (Chargé d'études,
- Mme MOYON Fanny (Chargée d'études)
- M. DUFOUIL Allan (Chargé d'études)
- M. ALLIGNE Matthieu (Technicien)
- M. BERTHELOT Yoann (Technicien)
- M. BELHAMITI Nicolas (Technicien)
- Mme BEON Laura (Technicienne)
- M. PERES Vincent (Technicien)
- M. CANO Antoine (Technicien)

### **2/ But de l'opération**

Ces pêches ont pour but de limiter l'impact des travaux et de réaménagement du bief du moulin sur la faune piscicole, en déplaçant un maximum d'individus localisés au niveau de la zone de travaux vers des zones non sous d'influence du chantier en aval.

Pour ce faire, nous réaliserons une pêche à l'électricité, en procédant à 2 passages pour épuiser au maximum le stock de poisson présent sur la portion de la rivière concernée par les travaux.

### **3/ Destination du poisson**

Les poissons capturés seront remis à l'eau vivant en amont de la zone de travaux le plus rapidement possible afin de limiter au maximum le temps de stockage.

### **4/ Lieux de capture**

La pêche sera réalisée dans le bras d'amené du moulin et aux pieds du seuil du moulin.

### **5/ Matériel et méthodes**

Nous réaliserons 2 passages à pied toujours en progressant vers l'amont et en prospectant toute la surface de la station, et cela en réalisant la capture de tous les poissons composant le peuplement piscicole en place.

Pour réaliser cette pêche de sauvetage, nous utiliserons au besoin des filets barrages pour délimiter la zone qui pourra être perturbée par les travaux. Deux passages minimum seront réalisés pour garantir la capture d'un maximum de poissons présent sur le site concerné.

Matériel utilisé :

- Appareil de pêche électrique : EL64-II-F (fabricant Hans Grassl) ou Efko 8000 G respectant les normes EN 60 335-1 et EN 60 335-2, avec une ou deux anodes.
- Épuisettes (vide de maille 1 mm).

## 6/ Période

L'opération de pêche devra être réalisée au moment de la mise en place des batardeaux nécessaire à la mise à sec des tronçons. L'intervention est prévue entre le 22 et le 26 juin 2020.

## 7/ Résultats

Un compte rendu synthétique des résultats des opérations de sauvetage sera rédigé pour le maître d'ouvrage décrivant l'opération, les espèces rencontrées et une estimation des effectifs Un exemplaire pourra être transmis par Fish-Pass à la DDTM, l'OFB et la Fédération de pêche.